



24 juillet 2006, Palais Niederösterreich, Vienne : le Chancelier autrichien Wolfgang Schüssel et l'Envoyé spécial de l'ONU Martti Ahtisaari accueillent la délégation kosovare, conduite par le Président Fatmir Sejdiu et par Hachim Thaçi, Président du Parti démocratique du Kosovo, aux pourparlers de haut niveau sur le statut du Kosovo.

UNOSSEK

ENTRETIEN AVEC L'AMBASSADEUR WERNER WNENDT

Le changement dans la continuité

Aider les institutions kosovares à se gérer elles-mêmes

Depuis 1999, la Mission de l'OSCE au Kosovo consacre ses énergies à renforcer la confiance dans le processus électoral, à mettre en place l'Assemblée du Kosovo, à former une force de police entièrement nouvelle, à rendre les médias autonomes et à les observer, à améliorer l'efficacité des tribunaux et à nourrir la croissance de la société civile. Sept ans plus tard, déclare le chef de la Mission, M. Werner Wnendt, le moment est venu pour l'OSCE de renoncer progressivement au rôle qu'elle joue dans la mise en place d'institutions démocratiques pour s'attacher plutôt à remédier aux insuffisances de ces institutions. Dans un entretien avec Nikola Gaon, Attaché de presse principal, l'Ambassadeur Wnendt explique la nouvelle stratégie de la Mission.

Nikola Gaon : cette année est considérée comme cruciale pour la détermination de l'avenir du Kosovo au moment où il s'engage dans un nouveau chapitre de son histoire. Quel rôle l'OSCE joue-t-elle dans ce processus ?

Ambassadeur Werner Wnendt : l'année 2006 est effectivement cruciale pour le Kosovo. Nous avons vu que les pourparlers sur son statut futur avaient commencé et, vers la fin de l'année, nous devrions en savoir davantage sur les résultats de ces pourparlers.

C'est aussi une année décisive pour la

présence internationale au Kosovo dans son ensemble. D'une part, nous devons faire pression encore davantage en faveur de l'application des Normes pour le Kosovo [voir page 12] et, d'autre part, nous devons être prêts à jouer le rôle qui pourra être dévolu à la communauté internationale à l'avenir une fois que le statut du Kosovo aura été défini.

L'OSCE ne participe pas directement aux pourparlers sur le statut, mais nous contribuons aux deux processus que je viens de mentionner. Nous continuerons à œuvrer avec les institutions du Kosovo quel que soit le statut de ce dernier. Nos activités portent notamment sur le renforcement des institutions démocratiques aux échelons central et municipal, ce qui s'impose également indépendamment de son statut.

Quelles ont été les principales priorités de la Mission en 2006 ?

A la mi-2005, lorsque nous avons commencé à faire des plans pour cette année, nous nous attendions à ce que les pourparlers sur le statut débutent en 2006.

Nous avons donc commencé par renfor-



La délégation serbe, conduite par le Président Boris Tadić, le Premier Ministre Vojislav Koštunica, et le Ministre des affaires étrangères, Vuk Drašković, arrive aux pourparlers de haut niveau menés sous l'égide de l'UNOSCEK.

UNOSCEK

cer notre présence sur le terrain en transformant nos bureaux extérieurs en cinq centres régionaux [voir carte, page xx], dont chacun s'occupe de cinq à neuf municipalités.

Fait plus important encore, nous avons constitué des équipes municipales que nous avons déployées dans les 30 municipalités et dans trois unités municipales pilotes.

Chaque équipe municipale, qui compte deux membres internationaux et trois membres locaux, suit le travail des autorités locales, donne des avis autorisés sur des questions de bonne gouvernance et de droits de l'homme et aide à appliquer les Normes.

Des efforts analogues sont déployés au niveau central où nous collaborons avec l'Assemblée du Kosovo, le Gouvernement et le système judiciaire, nous suivons leurs travaux et nous les conseillons.

Ce à quoi nous avons assisté jusqu'ici en 2006 marque le début du passage, dans le travail de la Mission au Kosovo, de son rôle antérieur de « pilier du renforcement des institutions » au sein de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) à une participation proactive à l'observation des institutions locales en vue de l'application des Normes et du statut.

Comment la Mission procède-t-elle pour se concentrer sur ses priorités ?

Notre présence de terrain restructurée est le signe le plus visible que nous avons changé notre façon de travailler. Nous avons introduit la notion d'observation proactive afin de pouvoir nous concentrer sur le développement des institutions et le renforcement des capacités.

Cela représente un grand changement par rapport à la pratique antérieure de la Mission sur le terrain. Nous disposons maintenant d'équipes d'experts chargées cha-

cune d'une seule municipalité, alors que dans le passé les spécialistes des droits de l'homme, de la démocratisation et des élections travaillaient indépendamment les uns des autres dans un certain nombre de municipalités.

Au niveau central, nous suivons aussi de manière proactive le travail de l'Assemblée parlementaire et des institutions provisoires d'administration autonome. Nous observons et nous établissons un rapport. Ce rapport conduit alors à la formulation d'une réponse à ce que nous avons observé. Dans certains cas, la réponse revêt la forme d'une activité de renforcement des capacités. Dans d'autres, nous pouvons également aider à créer un organe institutionnel supplémentaire tel qu'un bureau pour les questions de propriété dans les municipalités où cela s'impose. Si nos interventions restent vaines, nous pouvons toujours faire appel à l'autorité du Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU.

Quels sont les principaux obstacles à l'accomplissement des priorités de la Mission ?

Au plan interne, une des difficultés auxquelles nous avons été confrontés a été de savoir comment constituer rapidement nos équipes municipales avec des candidats qualifiés des États participants de l'OSCE. A ce sujet, la Mission souhaiterait lancer un appel à toutes les délégations pour qu'elles proposent davantage de candidats.

En ce qui concerne les objectifs fixés de l'extérieur — par exemple le fonctionnement des institutions et l'application des Normes — le tableau est mitigé.

Prenons l'exemple de l'Assemblée, organe électif le plus élevé des institutions provisoires d'administration autonome. Après quelques problèmes de rodage, elle tient désormais des séances plénières ordinaires ; ses comités fonctionnent beaucoup mieux qu'il y a un an à



peine ; et la nouvelle présidence de l'Assemblée coordonne et dirige beaucoup mieux les séances.

Toutefois, l'Assemblée vient tout juste, avec beaucoup de retard, de mettre en place la législation et les procédures appropriées pour la désignation d'un nouveau médiateur local. L'élaboration et l'application de la législation constituent certainement un domaine dans lequel il faudra progresser davantage à l'avenir.

D'une manière générale, les travaux sont ralentis en partie par des retards dans les procédures de travail — au sein non seulement des structures des institutions provisoires mais aussi de l'administration internationale, qui constitue elle-même un système très complexe. Néanmoins, je ne suis nullement déçu vu les succès que nous avons remportés jusqu'ici dans la mise en œuvre de nos priorités en 2006.

Le Kosovo entre maintenant dans la phase finale de l'évaluation de l'application des Normes en vue d'un règlement sur le futur statut. Quel jugement porteriez-vous sur ce qu'ont fait les institutions provisoires pour atteindre les Normes ?

Je pense que les institutions provisoires ont beaucoup amélioré leur façon de travailler. Le Gouvernement et l'Assemblée sont désormais davantage comparables à leurs homologues dans les systèmes politiques plus avancés.

Premièrement, l'Assemblée a beaucoup progressé depuis l'époque où il n'y avait pas d'opposition ; elle fonctionne maintenant normalement.

Deuxièmement, les institutions du Kosovo ont pris conscience du fait que l'application des Normes ne constitue pas simplement un préalable à la définition du statut, mais qu'elle est aussi dans l'intérêt de la population kosovare et qu'elle doit se poursuivre après la définition du statut. On a également davantage conscience que l'approbation d'un texte législatif est une chose et que la capacité de l'appliquer et la volonté de le faire en sont une autre — beaucoup plus difficile.

Troisièmement, les politiciens sont désormais davantage disposés à tendre la main aux communautés minoritaires du Kosovo.

Bien entendu, des carences subsistent. Les ministères ne travaillent pas tous de la même façon et tout n'est pas appliqué comme il convient, mais les choses ont énormément changé depuis mon arrivée au Kosovo 17 mois auparavant.

Vous avez dit que la Mission se concentre désormais sur le développement institutionnel et qu'elle a introduit le concept d'observation proactive dans ses travaux. Qu'est-ce qui a suscité ces changements ?

La situation au Kosovo évolue et, avec elle, le rôle de la com-

Institutions du Kosovo

L'OSCE a joué un rôle de premier plan dans la mise en place des institutions suivantes :

- Centre de documentation pour la défense en matière pénale
- Commission électorale centrale*
- Secrétariat de la Commission électorale centrale*
- Commission des plaintes et des recours en matière électorale*
- Institut judiciaire du Kosovo+
- Centre juridique du Kosovo
- Institut des médias du Kosovo
- Ecole du Service de police du Kosovo*+
- Centre kosovar d'éducation et de développement en matière de sécurité publique*+
- Institution du Médiateur*+
- Inspectorat de la police du Kosovo*
- Conseil de la presse*
- Radio-télévision kosovare*+
- Commissaire provisoire pour les médias (devenu la Commission indépendante des médias)*+

L'OSCE a apporté un soutien substantiel aux institutions suivantes :

- Assemblée du Kosovo et présidence et comités de l'Assemblée*
- Tribunaux pénaux et civils*
- Institut kosovar d'administration publique*
- Service de police du Kosovo*
- Municipalités (30) et unités municipales pilotes (3)*
- Cabinet du Premier Ministre*
- Université de Pristina*

+ Observé par l'OSCE

* Transfert du pouvoir aux autorités locales prévu pour 2006



Séance à l'Assemblée du Kosovo

munauté internationale. Dans le cas de l'OSCE, cela a consisté à passer de la mise en place d'institutions au développement institutionnel et à la création de capacités.

Il nous fallait également observer le travail des institutions et pas seulement le travail de celles que l'OSCE avait aidé à créer mais celui de l'ensemble des institutions impliquant le Gouvernement, le pouvoir judiciaire et la police.

Tels sont les facteurs dont nous avons tenu compte lors de l'élaboration du programme de la Mission pour 2006 et qui ont ensuite conduit à introduire le concept d'observation proactive.

Il faut continuer à suivre cette approche en 2007 également. Nous assisterons peut-être prochainement à un règlement de la question du statut qui sera suivi de toute la période transitoire. L'application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité de l'ONU et les activités de l'administration intérimaire de l'ONU pourraient prendre fin. Il pourrait y avoir une nouvelle résolution de l'ONU. Il pourrait y avoir aussi une nouvelle décision du Conseil permanent de l'OSCE sur ce que la Mission fera au Kosovo. Tout cela pourra se produire en 2007 ou non, mais nous devons établir des plans pour 2007. Nous continuerons à restructurer la Mission et à consolider notre position en matière d'observation et de création de capacités.

Cette année, nous avons restructuré notre présence de terrain et, l'an prochain, nous entendons restructurer notre siège de Pristina. Nous disposerons d'un département s'occupant des droits de l'homme et de la décentralisation ainsi que des questions concernant les minorités, du patrimoine culturel et des personnes déplacées. Ce département suivra de près le processus relatif au statut du Kosovo et l'application du règlement concernant ce statut.

Nous disposerons également d'un autre département qui s'occupera principalement des institutions démocratiques et de la démocratisation dans son ensemble. Il collaborera avec des institutions centrales comme l'Assemblée parlementaire, le Gouvernement, les partis politiques et les organes électoraux.

Nous aurons ensuite un département spécial pour les questions de sécurité liées au statut du Kosovo et à sa mise en œuvre et aussi pour celles qui se poseront après.

Ainsi, grâce à la restructuration du siège, nous espérons rendre la Mission mieux à même de relever les défis qui l'attendent.

Comment nos partenaires locaux ont-ils réagi à l'évolution de l'approche suivie par la Mission pour ses activités ?

Je peux dire sans crainte de me tromper que la réaction à la restructuration de notre présence de terrain a été très positive. Le personnel municipal connaît maintenant ses homologues à l'OSCE et reste en contact permanent avec eux. Les membres des municipalités apprécient le fait que l'OSCE soit devenue plus visible et d'abord plus aisée.

Toutes les communautés, tant majoritaires que minoritaires, ainsi que les politiciens comptent que l'OSCE restera après que le statut du Kosovo aura été défini. Ils souhaitent que nous les aidions à relever les défis concernant les droits de l'homme, les institutions démocratiques, le pouvoir judiciaire et la police.

A votre avis, où en sera la Mission de l'OSCE dans cinq ans ?

Je pense que dans cinq ans l'OSCE sera toujours présente au Kosovo, non pas parce que nous le souhaitons, mais parce qu'il reste encore beaucoup de choses que l'OSCE peut faire en tant qu'organisation s'occupant de coopération et de sécurité en Europe.

Il est très difficile de dire pour le moment à quoi ressemblera exactement notre travail et dans quelle mesure il sera lié à la mise en œuvre du statut et à un processus permanent d'application des Normes.

Je ne voudrais donc pas me livrer à des spéculations mais, je le répète, je pense qu'il est quasiment certain que l'OSCE sera présente au Kosovo dans cinq ans parce que toutes les communautés le souhaitent. L'OSCE peut encore apporter beaucoup pour améliorer la vie de la population au Kosovo.

L'Ambassadrice Werner Wnendt est Chef de la Mission de l'OSCE au Kosovo depuis avril 2005. Au sein de la MINUK, il remplit également les fonctions de Représentant spécial adjoint du Secrétaire général de l'ONU pour la reconstruction des institutions. Il avait auparavant occupé le poste de principal Haut Représentant adjoint en Bosnie-Herzégovine et de conseiller pour les affaires étrangères du Président de la République fédérale d'Allemagne.



Pristina, le 3 octobre 2006. L'Ambassadeur Werner Wnendt, Chef de la Mission de l'OSCE au Kosovo (à droite), avec l'Ambassadeur Joachim Rücker, Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU et Chef de la MINUK depuis le 1er septembre 2006. Tous deux sont des diplomates allemands chevronnés.

Normes et statut

Les **Normes pour le Kosovo**, instituées par l'Organisation des Nations Unies en décembre 2003, décrivent un Kosovo où :

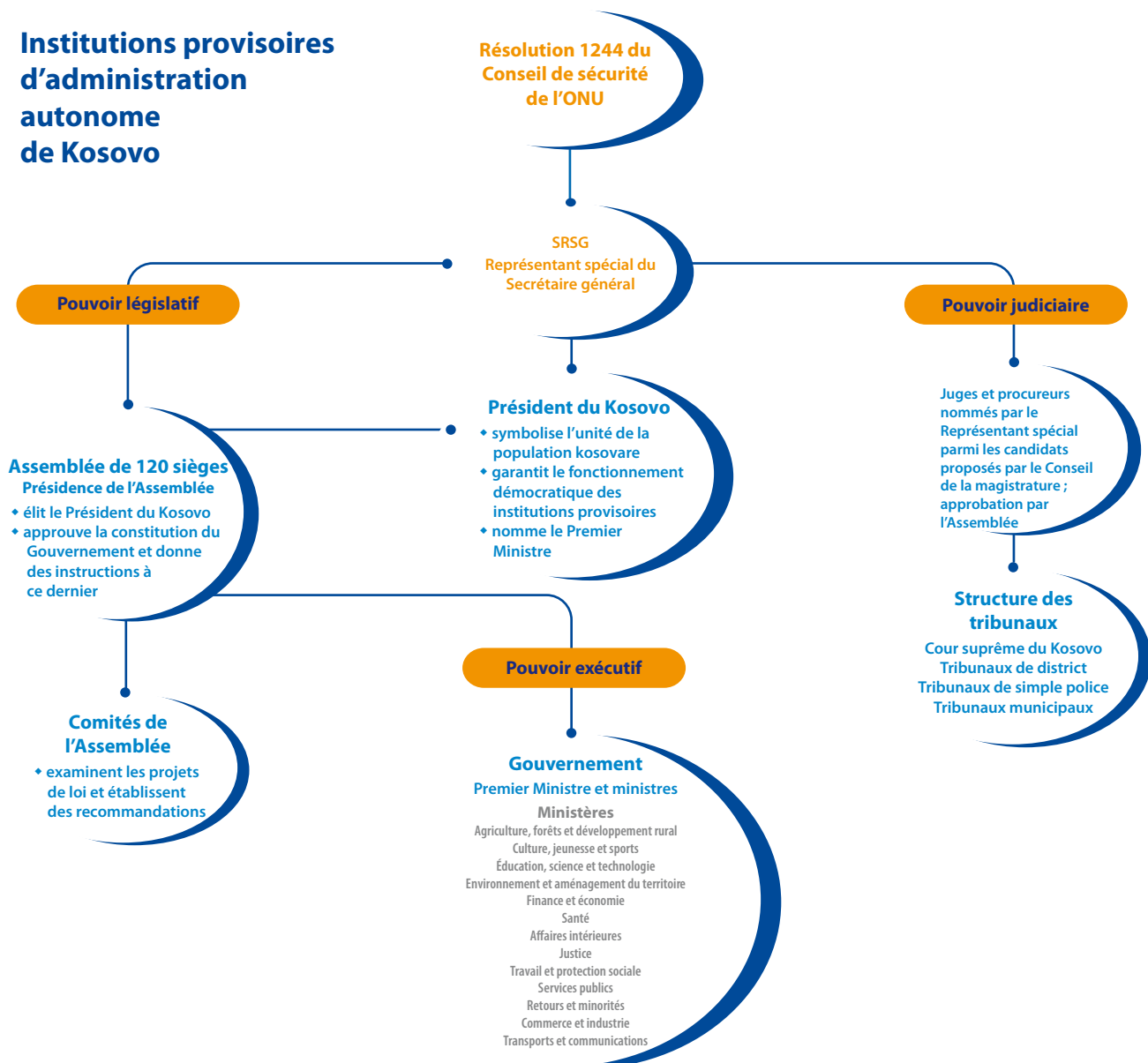
- les institutions publiques sont représentatives et démocratiques ;
- les règles de droit sont efficaces, respectées et accessibles à tous ;
- tous les individus, quelle que soit leur origine ethnique, peuvent voyager et travailler en toute sécurité et utiliser leur langue partout et dans n'importe quelle institution du Kosovo ;
- les personnes déplacées sont libres et à même de retourner au Kosovo sans obstacle, menace ou intimidation ;
- le cadre nécessaire au fonctionnement de l'économie de marché est en place ;
- les droits de propriété sont protégés de manière équitable afin d'encourager les retours et un traitement égal de toutes les communautés ethniques ;

- un dialogue constructif se déroule avec Belgrade et les relations avec les voisins de la région sont stables et pacifiques ; et
- le Corps de protection du Kosovo opère strictement dans les limites de son mandat.

En résumé, « un Kosovo où chacun — quelle que soit son origine ethnique, sa race et sa religion — est libre de vivre, de travailler et de voyager sans crainte, hostilité ou danger et où règne la tolérance, la justice et la paix pour tous ».

Le Plan d'application des Normes pour le Kosovo, publié en mars 2004, énonce de manière très détaillée les mesures que les institutions provisoires d'administration autonome (voir ci-après) devraient prendre pour satisfaire aux Normes, avec le concours de l'OSCE et d'autres partenaires. Ce plan, qui est réexaminé constamment pour tenir compte de l'évolution des réalités, a bénéficié d'encore plus d'attention depuis le début des pourparlers sur le statut.

Institutions provisoires d'administration autonome de Kosovo





Suivi au niveau local

Les écoles de Klinë/Klina reçoivent leur bulletin

Conformément à la nouvelle politique de la Mission de l'OSCE consistant à être davantage à l'écoute du terrain, des membres de l'équipe municipale de Klinë/Klina, l'une des 33 équipes de ce genre dans tout le Kosovo, se sont fixés pour objectif de vérifier comment les droits fondamentaux des enfants étaient promus et respectés dans le système scolaire.

Enseignants, élèves et parents de Klinë/Klina, une ville de plus de 32 000 habitants dans la région de Peja/Peć au Kosovo, ne se souviennent pas que leur système scolaire ait jamais reçu autant d'attention. D'avril à juin de cette année, les trois membres du personnel de l'OSCE qui sont chargés de superviser la municipalité ont visité chacune de ses 16 écoles.

Dans le village de Siqevë/Sićeve, l'équipe municipale de l'OSCE a eu à connaître de plaintes d'élèves au sujet de l'absence d'eau potable dans leur école. A Shtaricë/Štarice, deux filles de 14 ans ne venaient plus en classe. Et dans plus d'un village, des cas d'enseignants giflant leurs élèves à titre de « mesure disciplinaire » ont été révélés.

En coopération avec le Coordonnateur des droits de l'enfant à Klinë/Klina, l'équipe a présenté aux fonctionnaires municipaux clés un rapport détaillé les invitant à prendre des mesures correctives concrètes.

« Après réception d'une réponse, nous don-

nerons suite par d'autres actions pour vérifier que les problèmes ont été réglés de manière satisfaisante », déclare Dominique Bush, la spécialiste des droits de l'homme de l'équipe. « En octobre, nous organisons, à l'intention de la direction de l'éducation de la municipalité et du ministère, un atelier sur les droits et l'éducation des enfants ».

Toutefois, on ne peut se permettre d'attendre que certaines situations s'aggravent. A titre de mesure immédiate, le directeur local de l'éducation a interdit aux professeurs auteurs de violences physiques de faire partie du corps enseignant pour l'année scolaire à venir.

« Nous ne sommes pas seulement intéressés à recueillir des informations et à servir de système d'alerte précoce », explique Jens Modvig, le chef adjoint de la Mission de l'OSCE au Kosovo. « Le suivi dans une optique préventive vise à obtenir des résultats. C'est notre façon d'aider les fonctionnaires municipaux à améliorer leurs capacités à résoudre des problèmes et à diriger d'une manière transparente, axée sur le service et consultative. »

De toute évidence, ajoute M. Modvig, il n'existe pas de solution universelle. Si une lacune dans la gouvernance ne peut être corrigée, nous allons toujours plus loin. En

Rentrée des classes à
Klinë/Klina.

Photo : OMIK/Hasan Sopa



OMIKHASAN SOPA



OMIKHASAN SOPA

Des services améliorés pour les résidents de Malishevë/Mališevo sont au cœur des discussions entre Haki Krasniqi (au centre), directeur de l'administration publique de la municipalité, et les observateurs de l'OSCE Kreshnik Basha (à gauche) et Olivier Bricet

Suivi des questions de santé à Klinë/Klina : les observateurs de l'OSCE, Dominique Bush (à gauche) et Astrit Muhaxhiri, s'entretiennent avec l'employée municipale Hatixhe Berisha (à droite) pendant la visite de l'antenne d'une clinique médicale dans le village de Jagoda.

dernier recours, la Mission de l'OSCE et le Département de l'administration civile des Nations Unies peuvent recommander que le Représentant spécial du Secrétaire général use de ses pouvoirs réservés et intervienne. Dans de nombreux cas, c'est une question d'application des lois et d'ordres exécutifs. »

« Fonctionnaires et politiciens devraient être en mesure d'expliquer ce qu'ils font pour améliorer la vie des gens au service desquels ils sont censés être », explique Dominique Bush. « L'observation proactive favorise le principe de la responsabilité publique. On devrait tous avoir le sentiment d'être des membres égaux de la même société. »

Elle appelle l'attention sur le fait que cela ne signifie pas que la relation entre l'OSCE et les fonctionnaires locaux devrait être conflictuelle : au contraire, la nouvelle approche de l'OSCE favorise un partenariat constructif.

PRINCIPALES AVANCÉES

« La présence de l'équipe municipale de l'OSCE parmi nous a modifié de manière tangible la façon dont nous gérons nos affaires », déclare Prenkë Gjetaj, Président de l'Assemblée municipale de Klinë/Klina. « On nous aide à interpréter les règlements de manière appropriée et à appliquer les lois et les décisions plus rapidement. »

Ailleurs au Kosovo, la coopération à l'échelon local entre les municipalités et les équipes municipales de l'OSCE a débouché sur

des avancées majeures dans la protection du patrimoine culturel et dans le dialogue interethnique général.

Malishevë/Mališevo a adopté une déclaration municipale sur les possibilités égales d'emploi. Les réfugiés ashkalis ont été en mesure de retourner à Rahovec/Orahovac. Les langues minoritaires peuvent désormais être utilisées officiellement à Suharekë/Suva Reka. Pris globalement, ces développements individuels représentent des progrès tangibles vers la mise en œuvre des mesures préconisées dans les Normes pour le Kosovo [voir page 12].

Cela dit, une foule de vastes questions continueront, pendant un certain temps encore, à poser problème à la fois aux municipalités et aux 33 équipes municipales de l'OSCE.

Impliquer davantage les citoyens dans le processus budgétaire, permettre aux minorités d'être représentées au sein des organes municipaux, et appliquer le Code de conduite des fonctionnaires qui a été récemment adopté ne sont que quelques-uns des éléments sur la longue liste des choses à faire des fonctionnaires municipaux.

Alors que la question du statut du Kosovo sera bientôt réglée, la communauté internationale surveillera les performances générales des institutions locales dans la création d'une société durable, multiethnique et démocratique.



L'accent particulier mis par le Magazine de l'OSCE sur le Kosovo a été rendu possible grâce au concours du Bureau de la presse et de l'information de la Mission de l'OSCE au Kosovo. Les membres de l'équipe de production sont (de gauche à droite) : Hasan Sopa, responsable adjoint de l'information ; Sven Lindholm, porte-parole ; Florence Marchal, porte-parole adjointe ; et Nikola Gaon, responsable principal des relations extérieures et chef d'équipe.



Les inspecteurs Bekim Lajqi et Hysni Gashi (à droite) s'entretiennent avec (de gauche à droite) l'officier Ejup Berisha, le lieutenant-colonel Goran Stojanovic et le capitaine Jeton Regjepi au sujet du déroulement de la circulation.

Photo OMIK/Hasan Sopa

Qui contrôle la police au Kosovo ?

Un organisme de surveillance indépendant propre à la région

La Mission de l'OSCE au Kosovo a joué un rôle de chef de file dynamique dans l'orientation et la création d'une force de police locale professionnelle, l'une des contributions les plus largement saluées à la sécurité et à la sûreté des citoyens dans le Kosovo d'après conflit. Sept ans plus tard, la tâche de la Mission consistant à renforcer les institutions s'achève au moment où elle se retrouve à l'avant-garde d'une approche audacieuse et radicale en matière de police des polices.

Steve Bennett, un ancien lieutenant-colonel des marines des Etats-Unis, se souvient de ce jour propice de septembre 1999 où, sous la direction de l'OSCE, les installations à l'abandon de l'Ecole de police de Serbie située à Vushtrri/Vučitir, à 25 kilomètres au nord de Pristina, ont rouvert leurs portes à un premier groupe de 176 cadets.

Deux mois à peine s'étaient écoulés depuis que le Conseil permanent à Vienne avait marqué son accord à l'établissement d'une mission de l'OSCE à Pristina en tant que partie intégrante mais distincte de la Mission

d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK).

« Nous avons littéralement formé chacun des plus de 7 000 membres que comprend actuellement le Service de police du Kosovo (SPK), du chef de la police récemment nommé jusqu'aux enquêteurs et aux policiers patrouilleurs », déclare M. Bennett qui est le directeur de l'école depuis le premier jour et dirige également le département de la Mission chargé de la formation et du perfectionnement de la police.

« Le Kosovo se rapprochant d'un règlement de la question de son statut final, nous avons commencé à porter notre attention sur la capacité de gestion du Service de police. Nous étions préoccupés de savoir comment son professionnalisme et le respect des droits de l'homme pouvaient être maintenus après notre départ », explique M. Bennett.

La principale question que ses collègues et lui se sont posés était la suivante : « Quel type de mécanisme permettrait de faire en sorte que les représentants de l'ordre soient tenus de rendre des comptes sur ce qu'ils font et la manière dont ils le font ? »

Cette réflexion a conduit à la création de l'Inspectorat de la police du Kosovo, un



OMIK/HASAN/SCPA



OSCE/DUBOVIK/ROJEK

La formation et l'éducation continues dispensées par l'Académie de police du Kosovo (ci-dessus) et l'accent mis sur le professionnalisme (photo du haut) ont contribué à faire du Service de police du Kosovo l'un des meilleurs modèles de police démocratique dans la région. En juin 2006, la 32^{ème} promotion de cadets de police a obtenu son diplôme de l'Académie, les membres des communautés minoritaires représentant 24 %, soit le pourcentage le plus élevé jusqu'à présent. comunidades minoritarias fue del 24 por ciento, el más elevado hasta ahora.

Rendre justice, de manière impartiale

Tout citoyen peut déposer plainte pour comportement répréhensible de la police auprès d'un poste de police, du Ministère des affaires intérieures, du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies, ou directement auprès de l'inspectorat.

Les infractions commises par les policiers en civil et en uniforme qui sont considérées par l'inspectorat comme « graves », tel que le définit la loi, sont communiquées à la Commission

organe de surveillance indépendant qui est l'institution la plus récente du gouvernement provisoire et, peut-être, la dernière créée de toutes pièces par l'OSCE.

Lors de la création en avril de cette année du Ministère des affaires intérieures du gouvernement provisoire, qui a hérité de la MINUK le contrôle de la police, l'une de ses tâches les plus importantes, l'OSCE avait déjà fait le travail de préparation pour l'inspectorat.

« A ce stade, nous avons contribué à rédiger la législation créant l'inspectorat, conçu sa structure, établi son budget et fait en sorte qu'il dispose de bureaux et de matériel durant sa première année d'activité », explique Frank Harris, le Directeur du programme de mise en œuvre de l'inspectorat de la police, dont l'effectif, essentiellement local, est de 15 personnes.

Selon M. Harris, l'inspectorat se démarque radicalement de la police des polices standard dans de nombreuses parties du monde, où les enquêtes sur la police et l'inspection de la police font partie intégrante de la force de police elle-même.

L'Inspectorat de la police du Kosovo est inhabituel en ce qu'il :

- Combine deux fonctions, à savoir enquêter sur les plaintes pour faute grave de la police *et* évaluer les performances de la police dans des domaines essentiels liés à la gestion ;
- Est géré par une équipe multiethnique de fonctionnaires, et non pas par des officiers de police ; et
- Mesure les performances en matière de gestion et mène des enquêtes conformément aux principes énoncés dans le Code européen de déontologie de la police.

L'inauguration du nouvel organe, le 28 juin, dans ses locaux temporaires du centre de formation de l'OSCE à Pristina, a offert l'occasion de présenter son personnel soigneusement sélectionné qui se compose d'un inspecteur en chef et de son équipe d'inspection de 20 personnes, tous titulaires d'un diplôme universitaire. De même que quelque 300 candidats, ils ont subi des tests rigoureux, conçus conjointement par l'OSCE et le Ministère, destinés à révéler leurs capacités en matière d'établissement de rapports et d'analyse.

« C'était la première fois qu'un examen était organisé dans la fonction publique kosovare », déclare fièrement M. Harris.

Le responsable de la formation, Steve Smith, a également ses propres raisons d'être satisfait. Un programme de formation entièrement nouveau, spécialement élaboré par l'OSCE pour correspondre exactement à la mission

supérieure de nomination de la police et de discipline qui tient une audition pour déterminer si l'accusé est coupable ou non des faits qui lui sont reprochés.



La Commission, qui est multiethnique et entièrement indépendante du Service de police, se compose de hauts fonctionnaires et de représentants municipaux de haut rang.

Le chef de la police, en étroite consultation avec le Ministre des affaires intérieures, détermine la sévérité de la sanction.

de l'inspectorat, a démarré de façon très encourageante.

La formation à l'**inspection de la gestion**, l'élément central de la première phase du programme, est en cours depuis juillet et s'étalera sur huit mois.

« Les inspecteurs passeront de la salle de classe au terrain et vice-versa », explique M. Smith. « Ils apprendront à recueillir et à analyser les réponses à des questions telles que celles-ci : La police enquête-t-elle de manière appropriée sur les délits ? Fait-elle en sorte que chacun, y compris les membres des minorités, se sente en sécurité et en sûreté et jouisse du droit de circuler librement ? Elabore et applique-t-elle des stratégies visant à réduire le nombre de morts et de blessés sur les routes kosovares ? »

D'ici la fin de l'année, il compte que les inspecteurs auront appliqué certaines de leurs compétences récemment acquises à l'élaboration du premier *Rapport annuel sur les performances du Service de police du Kosovo*, rapport qui comportera des recommandations pour des améliorations.

La formation aux **enquêtes sur les allégations de fautes graves de la police**, la deuxième phase du programme, débutera au début de l'année prochaine et durera cinq mois.

« Outre la préparation des procédures, nous accorderons beaucoup d'importance à un comportement conforme à l'éthique lors des interrogatoires et des enquêtes », déclare M. Smith. « D'ici juin 2007, l'inspectorat devrait être prêt et apte à traiter les plaintes graves du public. »

Les inspecteurs ont le droit d'entrer dans les postes et bureaux de police, de les inspecter, d'interroger les agents indépendamment de leur grade, et de saisir des documents de police. « Cette approche audacieuse de la police des polices ne va évidemment pas sans risques », met en garde M. Harris.

« Nous rappelons aux inspecteurs qu'ils devraient toujours s'efforcer de trouver un juste équilibre : ils devraient reconnaître les atouts ainsi que les faiblesses de la police. Dans ses rapports intérimaires et annuels, l'inspectorat se fera un devoir de reconnaître dûment les performances exceptionnelles et les meilleures pratiques en matière de gestion. »

Lors de l'inauguration, le Ministre de l'intérieur Fatmir Rexhepi a invité les policiers à considérer l'inspectorat non pas comme une « intrusion indésirable » dans leur travail mais comme un « avantage précieux » dans le cadre des efforts en cours visant à améliorer



28 juin 2006 : Le Ministre des affaires intérieures Fatmir Rexhepi (à gauche) et le chef adjoint de la police S. Ahmeti s'adressent à la presse lors de l'inauguration de l'Inspectorat de la police du Kosovo.

rer l'efficacité et l'efficacité des opérations de police et leur respect de la loi.

« L'année à venir sera difficile, mais je suis convaincu que nous arriverons à nos fins », déclare Frank Harris. Il écrit actuellement un livre de réflexions sur la stratégie qui sous-tend l'inspectorat de la police, à la suite d'un premier ouvrage consacré à l'expérience de l'OSCE dans son rôle de renforcement des capacités en matière de réforme de la police (www.osce.org/kosovo).

« Nous espérons que, tout comme l'Académie de police, l'inspectorat servira de preuve vivante de la capacité du Kosovo à satisfaire les attentes de la communauté internationale à ce stade crucial. Nous espérons aussi que, tout comme l'Académie, cette institution de renforcement des capacités, la dernière à avoir été établie par l'OSCE, figurera en bonne place dans le débat en cours sur la nature de la réforme de la police dans les sociétés d'après conflit. »

Mai 2006 : le chef de la police de la MINUK Kai Vittrup (au centre) a promis de soutenir pleinement les activités de l'organisation indépendante de contrôle de la police lors d'une réunion avec Frank Harris, directeur du projet d'inspectorat de la police (à droite), et Steve Smith, responsable de la formation (à gauche).

